

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

## Séance du 4 janvier 2018

Date de convocation : 29 décembre 2017

Nombre de Conseillers : 19

En exercice : 19 Présents : 18 Procurations : 1 Pour : 19 Abstentions : Contre :

L'an deux mille dix-huit, le 4 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

**PRÉSENTS** : Marc CANTON, Michel AURIGNAC, Corinne BIRA, Marie-Françoise CAPELANI, Jean-Jacques CLAVERIE, Delphine CRASPAY, Antoine CUYAUBERE, Marie-Joëlle DEBATY, Jean-Marc DOURAU, Georges GUILHAMET, Guy LABARRERE, Sandrine LARBIOUZE, Alexandre LARRUHAT, Michel LAUVAUX, Marie-Gabrielle MONSET, Patrick MOURA, Michèle NAVARRO, Corinne PANATIER.

**ABSENTS** :

**EXCUSES**: Martine BERT

**PROCURATIONS** : Martine BERT à Georges GUILHAMET

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

### N° 6 – Fin d'Enquête Publique – Rétrocession chemin du Mouli de Labarbère

Oùï la communication du Maire exposant qu'à la suite de la prise en considération, par délibération en date du 5 septembre 2017, du principe de suppression et d'aliénation d'une portion du chemin rural dit Mouli de Labarbère au profit des propriétaires riverains, il a fait procéder à une enquête publique par M. Michel CAPDEBARTHE, commissaire-enquêteur, désigné par arrêté du 2 octobre 2017.

Connaissance étant prise des diverses pièces du dossier et lecture étant faite des déclarations, observations et réclamations recueillies à l'enquête ainsi que des conclusions du commissaire-enquêteur ;

Considérant qu'aucune réclamation n'a été formulée à l'encontre du projet ;

Considérant l'avis favorable du commissaire-enquêteur ;

PAR CES MOTIFS, le Conseil Municipal,

**DECIDE** la rétrocession du chemin du Mouli de Labarbère

**CHARGE** le Maire d'effectuer toutes les démarches et formalités requises en vue de réaliser cette opération.

**AUTORISE** le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier

Publié et notifié le : 15.01.18

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire

|  |   |
|--|---|
| Nom de l'entité publique                   | Commune d'ASSON   |
| Numéro de l'acte                           | 6-04-01-2018  |
| Nature de l'acte                           | DE - Délibérations  |
| Classification de l'acte                   | 3.2 - Aliénations   |
| Objet de l'acte                            | Fin d'enquête publique - rétrocession d'une portion du chemin du Mouli de Labarbère |
| Statut de la transmission                  | 8 - Reçu par Conseil de légalité  |
| Identifiant unique de télétransmission     | .216400583-20180104-6-04-01-2018-DE   |
| Date de transmission de l'acte             | 15/01/2018  |
| Date de réception de l'accuse de réception | 15/01/2018  |

